

# CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

## Séance du 9 Mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de monsieur JAUSSEMERAND Jean-Pierre.

PRESENTS : M. JAUSSEMERAND, M. LENGAIGNE, MME BRAU, M. VEUX, MME SIMON, M. DUMEAU, M. TROCMET, MME LÉGLISE, MME RAMBAUD.

EXCUSES : M. NETTE, MME GARRELIS (procuration à M. LENGAIGNE), MME MÉROT (procuration MME BRAU), M. DELONG (procuration à M. JAUSSEMERAND), M. BOYER.

Le compte rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité

### **ORDRE DU JOUR**

#### Désignation d'un délégué à la protection des données informatiques

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place du Règlement Général pour la Protection des Données est une étape majeure dans la protection des données. Il vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels. Il consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Libertés, en vigueur depuis 1978, et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maîtrise sur leurs données.

Considérant que pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la commission nationale informatique et liberté (CNIL), la commune doit désigner un délégué à la protection des données.

Le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organigramme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organigramme.

Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Il contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le Maire en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services communautaires.

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Désigner monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant que Délégué à la protection des données mutualisées de la Commune de CAUDROT
- Désigner Monsieur Jean-Pierre JAUSSEMERAND en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune de CAUDROT.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, décide de

- Désigner monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant que Délégué à la protection des données mutualisées de la Commune de CAUDROT
- Désigner Monsieur Jean-Pierre JAUSSERAND en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la Commune de CAUDROT.

## **PLUi et PADD**

### **PLUi**

Monsieur le Maire indique que la mise en place du Plan Local d'Urbanisme et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable sont une phase importante du mandat car ils déterminent l'avenir de CAUDROT.

Il rappelle que le PLUi est un document de planification à l'échelle intercommunale. Il exprime un projet de territoire pour les 10 à 15 années à venir, en réfléchissant ensemble au développement intercommunal, à travers une vision politique, stratégique et territoriale. Il intègre de nombreux thèmes tels que les besoins en logements, la qualité de la construction, la place de l'agriculture, la présence de la biodiversité, les déplacements quotidiens, le développement économique, les lieux de vie partagés ....

Il détermine les possibilités de construction et d'usage des sols.

C'est un document juridique de portée générale qui s'impose à tous (personnes physiques et morales) et auquel on se réfère pour instruire les autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager). Les droits à construire sont déterminés sur chaque parcelle publique ou privée.

Le PLUi doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SADEG) qui fixe des objectifs d'atteinte du bon état des eaux et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Sud Gironde. Il doit également prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique relatif à la préservation des réservoirs de biodiversité et à la pérennité des corridors écologiques.

### **PADD**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Il définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées.

## **Choix revêtement pour RD 1113**

Monsieur le Maire montre deux échantillons amenés par EUROVIA pour les trottoirs. Le choix se porte pour l'échantillon plus compact avec une texture plus claire.

Monsieur le Maire indique que la SOGEDO a remonté toutes les bouches à clés et à cette occasion elle a constaté que tous les gravats ont été déversés dans les canalisations, un nettoyage de celles-ci doit donc être effectué.

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise EUROVIA de se rapprocher de la SOGEDO pour la prise en charge financière de cette intervention.

D'autre part, certains commerçants ont alerté la Municipalité concernant le stationnement devant les magasins.

En effet certains résidents laissent leurs véhicules garer continuellement devant les commerces et de ce fait les clients ont dû mal à trouver une place pour stationner.

Un courrier en ce sens a été distribué aux riverains de la RD 1113.

## Projet de sécurisation RD 15 et RD 123, rue du terré, rue Robert Aucoin, rue de la Gare, rue de la Tuilerie

Monsieur le Maire présente les plans d'aménagements possibles sur ces voies, établis par le cabinet AZIMUT.

### RD 15 – Route de Castets

Il est proposé la réalisation deux ralentisseurs et d'un ilot central d'une largeur de 50 cm.

Le projet s'élève à 19 182 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable à ce projet.

### RD 123

Sur cette voie, il est également prévu deux ralentisseurs.

Le projet s'élève à 16 872 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord à la réalisation de ce projet.

Pour ces deux voies, les projets devront être acceptés par le Département. Ils seront présentés le 30 juin.

Ces travaux ont été intégrés dans la demande de DETR 2018 et une aide financière auprès du Département a été effectuée.

### Rue de la Gare

Cette voie va être placée en sens unique.

Deux solutions sont envisagées pour matérialiser le stationnement qui se fera côté droit de la chaussée, soit la pose de petits carreaux soit de la peinture.

Le projet s'élève à 4662 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable à ce projet.

### Rue du terré et rue Robert Aucoin

Sur cette voie, il est envisagé la pose de chicanes et de revoir le stationnement.

Le projet s'élève à 6 156 € T.T.C.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, est favorable à ce projet.

### Rue de la Tuilerie

Le coût du projet s'élève à 8 601.78 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents est favorable à la réalisation de ce projet.

Il est également envisagé de reprendre la voirie du lieu-dit Parralot, un devis a été demandé à l'entreprise CHATAIGNÉ. Celui-ci s'élève à 9 972 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable à ce projet.

Monsieur LENGAIGNE souhaite préciser que tous ces travaux sont des projets, il faut étudier maintenant leurs financements. Pour certains, des dossiers de subvention ont été établis.

Monsieur le Maire tient également à donner l'avancée du dossier concernant l'aire de jeux.

Une demande de subvention avec l'aide de monsieur TEYSSANDIER de la CDC du Réolais en Sud Gironde a été transmis à la CAF. Mais ce dossier axé dans un premier temps vers le sport a été repris pour l'orienter vers la jeunesse.

### Fête communale

Madame BRAU, responsable de la commission animation, prend la parole.

Du fait du décalage des dates, il faut prévoir un surplus facturé au niveau du feu d'artifice en effet la société retenue est obligée de créer une équipe supplémentaire, environ 600 €.

D'autre part, au niveau des forains aucun ne sont disponibles le 14 juillet. Madame BRAU s'est rapproché du gérant du Youpi Parc pour qu'il nous indique des contacts.

Concernant la banda, celle qui nous accompagne habituellement ne peut pas être présente le vendredi 13 pour la retraite aux flambeaux. Madame BRAU a alors contactée les fifres de St Pierre qui ont donné leur accord. Mais se pose également le problème de l'accompagnement musical du samedi soir pour le tirage du feu d'artifice. Il peut être envisagé de voir avec monsieur VIGNAU qui animera cette soirée.

Monsieur DUMEAU propose aussi de demander aux musiciens présents lors des cérémonies commémoratives de nous accompagner aux bords de Garonne. Il faudra juste prévoir leurs repas.

Madame BRAU se charge d'appeler monsieur Thierry BORDENAVE.

Monsieur DUMEAU tient à remercier les conseillers pour leur présence lors de la cérémonie du 8 mai et adresse un remerciement particulier au mari de madame SIMON.

Monsieur LENGAIGNE précise que le personnel communal (hommes et femmes) a été prévu pour cette soirée.

Concernant la marche du Dimanche matin, il faut prendre contact avec le Président du Joyeux Automne pour l'organisation de celle-ci, qui pourrait se dérouler comme l'an passé.

### Compte rendu sur le document unique ACPR

Comme l'an passé, la société ACPR qui a en charge l'actualisation du Document Unique au sein de la collectivité s'est rendue sur les différents lieux de travail du personnel communal pour un contrôle.

Des ajustements sont à prévoir, notamment :

- La détention des produits d'entretien
- La signalétique du kangoo,
- La position d'un extincteur à 1.20 m
- Récupération des fiches de sécurité
- Trousses de secours à prévoir dans chaque bâtiment communal
- Préconisation de formations notamment électrique

### Commission de sécurité

Monsieur le Maire informe que la commission de sécurité est passée au Centre Socio-Culturel.

Quelques points sont à reprendre, à savoir l'affichage du nombre de personnes maximum accueillis dans les salles, les plans d'évacuation disponibles à l'entrée du bâtiment pour les secours.

## QUESTIONS DIVERSES

### Dispositif de médiation

Concernant les litiges avec le personnel communal, le Centre de Gestion peut intervenir et prévoit un médiateur dans la procédure juridique.

Les collectivités ont reçu un sondage pour connaître leur position concernant ce dispositif.

Le Conseil Municipal est favorable à sa mise en place.

### Défit sport

Monsieur le Maire a été destinataire d'un mail provenant de Quentin LABAT de la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde concernant l'appel à projet de promotion des activités physiques et sportives.

Ce dispositif porté par Aquitaine Sports pour Tous consiste en l'organisation d'une animation sportive simple et gratuite sur une journée.

Monsieur le Maire demande à madame BRAU, en charge du sport sur la commune, si elle est intéressée par cette animation.

Madame BRAU a pris connaissance de ce mail et doit l'étudier plus précisément.

### Hommage Pierre Gemin

Monsieur le Maire et monsieur DUMEAU ont été contactés par la FNACA pour une nouvelle organisation de cette cérémonie.

Un rendez-vous est programmé prochainement à Gironde sur Dropt.

### Borne électrique

Madame RAMBAUD indique que la pose d'une borne électrique pour voiture avait été envisagée sur la commune, qu'en est-il de ce projet ?

Monsieur VEUX indique que le SDEEG avait sollicité les communes en 2012 pour savoir si elles étaient favorables à ce dispositif. Pour Caudrot, l'ancienne municipalité avait répondu défavorablement.

A l'heure actuelle, le SDEEG n'a pas prévu de nouvelle opération en ce sens.

Madame BRAU voudrait savoir si les bornes foraines ne sont pas adaptables pour effectuer le rechargement de ces voitures et si l'on peut s'adresser à des installateurs privés ?

Ceci demande réflexion.

La séance est levée à 20 h 30.

